

**Compte rendu du Conseil Communautaire**  
**06 mai 2008 à 20h30 aux Ollières sur Eyrieux**

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BROUZE Gérard, CLAIR Denis, DESCOURS Cédric, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, FOURNIOL Jean, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LAVIS Robert, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MONDON Catherine, MOUNIER Jean-François, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre, BENDAHDANE Ariane, DESMEURES Marion, FOURURE Stéphanie, LEVENT Olivier, MARCESSE Sophie

Excusé : BAZIN Yves

**1. Poste d'agent technique**

Au vu de son caractère d'urgence, le point sur le poste de l'agent technique a été rajouté à l'ordre du jour. Annie LOUIS constate qu'il n'y a aucune opposition.

Annie LOUIS explique que l'agent technique, Thomas ISSARTIAL ne souhaite pas renouveler son contrat se terminant le 30 juin 2008. Ainsi, il s'agit donc de créer un nouveau poste d'agent technique.

*Nb : Les salariés sortent de la salle*

➔ Après débat sur le nombre d'heures, le Conseil décide, à l'unanimité de créer, à compter du 1er juillet 2008 un poste d'agent technique, d'une durée de travail de 30 heures avec 5 heures complémentaires, d'une durée d'un an avec trois mois d'essai. Cet agent sera rémunéré à l'indice correspondant au SMIC.

**2. Economie**

a. Bilan de l'opération Moulinon 1

Avant de débiter le bilan de l'opération Moulinon 1, Gilbert VALETTE, propose d'organiser une visite du Moulinon afin de présenter le bâtiment aux membres du Conseil nouvellement élus.

Gilbert VALETTE rappelle les éléments principaux de l'opération Moulinon 1. Après avoir acquis le Moulinon, la Communauté de Communes a réalisé une étude diagnostique afin de définir les potentiels du bâtiment.

Ensuite, un travail d'échanges avec l'entreprise Terre Adélice a débuté. Cette entreprise de fabrication de glaces et sorbets haut de gamme était située sur la Commune de Saint Etienne de Serres dans des locaux exigus inadaptés à sa croissance.

La surface du Moulinon permettait de proposer à l'entreprise Terre Adélice des locaux leur donnant l'occasion de se développer.

Les travaux ont commencé en janvier 2006 pour une installation de Terre Adélice en février 2007. Cette opération a permis la création de 12 nouveaux emplois.

Le but sera de répercuter le coût de la construction sur les loyers.

OPERATION MOULINON COMCOM	
<b>DEPENSES GLOBALES</b>	
Annonces légales 2004	323,07
honoraires md'œuvre 2005	17 735,34
Annonces légales 2005	3 330,24
travaux TTC 2006	342 176,27
honoraires md'œuvre 2006	39 380,86
CSPS / CT 2006	10 436,29
Tech Inter 2006	1 321,58
Reprographie	428,86
travaux TTC 2007	216 849,63
honoraires md'œuvre 2007	17 640,71
CSPS / CT 2007	1 599,05
travaux TTC 2008	897,00
Raccordement EDF	3 099,55
<b>TOTAL TTC</b>	<b>655 218,45</b>

<b>RECETTES GLOBALES</b>	
Subvention CGD	56 611,00
Subvention DDR	116 386,00
Subvention FISAC	48 708,00
Emprunt	450 000,00
FCTVA	101 440,92
Divers (remb. DCE 2005 + Tech Inter)	4 800,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>777 945,92</b>
excédent	122 727,47

OPERATION MOULINON TERRE ADELICE	
<b>DEPENSES GLOBALES</b>	
travaux HT 2006	225 046,52
honoraires md'œuvre 2006	29 886,94
CSPS / CT 2006	-
travaux HT 2007	178 515,87
honoraires md'œuvre 2007	13 387,89
CSPS / CT 2007	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>446 837,22</b>

<b>RECETTES GLOBALES</b>	
Subvention AIE	30 000,00
Subvention FDAI	44 400,00
Subvention DDR	67 858,00
Subvention FISAC	98 892,00
Emprunt	250 000,00
Autofinancement (budget général)	
<b>TOTAL</b>	<b>491 150,00</b>
excédent	44 312,78

Gilbert VALETTE souligne que le bail est d'une durée de 15 ans et donc que l'opération sera équilibrée à la fin du bail.

#### b. Opération Moulinon 2

Gilbert VALETTE présente les éléments principaux de la seconde opération Moulinon. Ce projet a pour but de proposer aux entreprises des immobiliers d'entreprises.

Les travaux devraient commencer en septembre 2008 mais un problème est apparu au niveau du plan de financement, la Région (CDRA) ne finance plus la totalité du projet. Aujourd'hui, pour Moulinon 2, la ligne CDRA ne finance plus que la mise hors d'eau, hors d'air et la sécurité, équivalant à 33% de 150000 € de travaux.

Gilbert VALETTE rappelle que le CDRA est un contrat signé avec un territoire et qu'il est remis en question. La Communauté de Communes Privas Rhône Vallées, à travers leur projet sur Flaviac rencontre le même problème. Il faudrait chercher un appui politique au niveau de la Région afin d'appuyer le projet.

Annie LOUIS souligne qu'il existe la possibilité de faire financer cette opération en faisant un pôle médical mais que cela ne crée pas d'emplois. De plus, il n'est pas possible de faire une maison de santé sans médecins.

Stéphanie FOURURE explique que la Région, à partir de cette ligne CDRA, ne finance que les projets d'ateliers relais ou de pépinières d'entreprises. Dans tous les cas, il s'agit de baux précaires.

Gilbert VALETTE propose de prendre rendez-vous avec Mr SAULIGNAC, Conseiller Régional. Pierre VIGNÉ valide cette proposition en insistant sur le fait qu'il faut porter le projet au niveau politique.

Alain SALLIER explique qu'il est important de porter le projet et de le défendre. Il faudrait prendre contact avec Flaviac afin qu'il y ait une même démarche qui soit engagée.

Christian ROSE propose de répercuter la baisse des subventions en augmentant le loyer ou que la Communauté de Communes comble ce déficit. Gilbert VALETTE explique que cela pour incidence une augmentation du loyer de 30%.

Denis CLAIR propose de lancer le marché avec une tranche ferme pour l'aile ouest et une tranche conditionnelle pour l'aile est. Pierre VIGNÉ souligne que cette solution n'engendrera pas plus de financements. Christian ROSE explique que si on attend encore pour faire les travaux, les entreprises risquent de s'impatienter et de partir s'installer ailleurs.

Annie LOUIS propose de passer au vote, à savoir si l'opération doit continuer en sachant que le montant des subventions a changé.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité moins une opposition (Roland ROUCAUTE) de lancer le marché.

### c. Inofils 2

Gilbert VALETTE présente le projet d'Inofils 2. Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation d'un local d'Inofils afin que l'entreprise puisse développer une nouvelle activité textile en acquérant des machines, basées, à l'origine, à Vienne.

Le montant des travaux s'élève à 93 608 € et correspondent à la réfection de la toiture, à des travaux d'électricité, de peinture et de mise aux normes. Cette action permettra la création de 4 emplois sur le territoire.

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Electricité	22 066 €	FDAI	28 082 €	30%
Panneaux de toiture	20 880 €	Autofinancement	65 525 €	70%
Toiture	38 169 €			
Sécurité	931 €			
Peinture	3 052 €			
Divers et imprévus	8 510 €			
<b>TOTAL</b>	<b>93 608 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 608 €</b>	

Afin de ne pas perdre la clientèle, Inofils doit pouvoir commencer cette nouvelle activité le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Sachant qu'il leur faut un mois pour démonter et remonter les machines, les travaux doivent être terminés fin juillet.

Il explique également que cette opération doit être totalement blanche, la Communauté de Communes fera un prêt et répercutera l'ensemble des coûts moins les subventions sur le loyer

d'Inofils. Il faudra faire un avenant au présent bail d'une durée de 10 ans afin qu'Inofils puisse supporter les mensualités. Au bout de 7 ans, Inofils remboursera les 3 années restantes.

Olivier JUGE demande s'il y a des suppressions de poste sur Vienne. Gilbert VALETTE précise qu'il s'agit d'un entrepreneur souhaitant prendre sa retraite et qu'en effet, il y aura une suppression de 4 emplois, sauf s'ils souhaitent poursuivre l'activité en Ardèche.

Roland ROUCAUTE rappelle qu'il faudra, lors du prochain Conseil, prendre une décision modificative du budget afin d'intégrer cette opération.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité l'opération Inofils 2.

### **3. Tourisme**

#### a. Point d'information sur le CFD et validation du choix des entreprises

Alain SALLIER explique que l'ancienne voie de chemin de fer de l'Ardèche reliant La Voulte au Cheylard a été défermée en 1968. Le département de l'Ardèche l'a rétrocédée aux Communes. La Communauté de Communes ayant la compétence Randonnée, est le maître d'ouvrage de ce projet.

Actuellement, cette voie est utilisée de diverses manières par des usagers motorisés ou non. Le manque de sécurité freine la fréquentation de la voie pour les piétons et cyclotouristes.

Le projet a pour but de réhabiliter l'ancienne voie ferrée en « voie douce » donnant la priorité aux usagers non motorisés.

La valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer en voie touristique pour les piétons et cyclotouristes, a pour but de pérenniser un usage qui s'est développé depuis la suppression des traverses et du ballast. Ce développement s'est d'autant plus affirmé que l'ancienne voie de chemin de fer a été incorporée dans des boucles de chemins de grandes randonnées.

Le marché a été lancé début avril et les entreprises ont été choisies par la CAO. Le marché se décomposait en deux lots. Un lot débroussaillage avec une option de débroussaillage sur le mur de soutènement sur une hauteur de 2m. Concernant le mur, il s'agit de couper et dévégétaliser les arbres. Magaly RIOUFOL souligne qu'il serait plus cohérent de faire cela sur la totalité du mur.

Pierre VIGNÉ propose de faire un avenant au marché afin que soit débroussaillé tout le mur.

Concernant le lot n° 1, Alain SALLIER explique que c'est l'entreprise Philip Bois, basée à Alès, qui a été retenue. Les autres entreprises ayant postulé étant l'ONF et MBTP.

Le deuxième lot correspondait à la fabrication et à la pose de gardes corps. 3 entreprises ont fait une offre : Cintrafil basé à Tence (Loire), DR Equipement basé à Beynost (Ain) et MBTP. Il s'agit de l'entreprise Cintrafil qui a été retenue par la CAO. Elle a présenté une variante permettant de réduire la largeur des garde-corps grâce à un matériau différent de celui proposé dans le cahier des charges mais répondant aux normes. Cette variante permet de faire des économies sur la matière première et donc de réduire les coûts. La différence est d'environ 200 000€.

Les garde-corps seraient réalisés dans le même matériau que ceux de St Laurent du Pape et de St Fortunat, avec une couleur rouille naturelle permettant une meilleure intégration paysagère. Ce matériau (l'acier CORTEN) a une garantie décennale.

Olivier JUGE demande si dans les critères de sélection apparaissent un aspect social. Alain SALLIER explique que cela ne faisait pas partie des critères de sélection.

Le Conseil Communautaire explique c'est difficilement compréhensible que les entreprises du territoire ne soient pas retenues pour un tel marché. La Communauté de Communes ne montre pas l'exemple. Alain SALLIER souligne qu'il y a 200 000€ d'écart et que c'est difficilement justifiable de refuser cette proposition. Roland ROUCAUTE rappelle que cette entreprise est basée à Tence et qu'elle est quand même proche du territoire.

Christian ROSE soulève la question de savoir s'il est légal de rendre un marché fructueux alors que l'estimatif du bureau d'études est inférieur à l'offre. Personne dans le Conseil n'ayant la réponse, il est proposé de vérifier cette information avant d'officialiser le marché.

→ Après débat, le Conseil décide à l'unanimité, moins une abstention (Olivier JUGE), de valider le choix des entreprises sous réserve que le code des marchés publics autorise la sélection d'une entreprise ayant fait une proposition supérieure à l'estimatif financier prévisionnel.

b. Poste pour la gestion et le suivi du réseau de randonnées

Alain SALLIER rappelle que jusqu'à maintenant, la Communauté de Communes avait délégué au Comité de Pays la gestion et l'entretien des sentiers de randonnées, à travers un poste d'animateur randonnée (François LEMAITRE). Le Comité de Pays ayant disparu, il faut trouver une solution afin que François LEMAITRE puisse continuer sa mission sur le territoire. Actuellement, il travaille pour le compte de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées.

La solution envisagée est de commander une prestation de service à la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées. La Commission travaille sur l'élaboration d'une convention et présentera son travail à un prochain Conseil.

Olivier JUGE soulève le problème de l'utilisation des chemins par les véhicules à moteur en expliquant qu'il y en a de plus en plus. Christian ROSE explique que c'est difficile d'enrayer le problème car des arrêtés de voirie existent et ils sont rarement respectés.

Alain SALLIER propose que la commission Tourisme ait une réflexion sur ce thème.

c. Point d'information sur le belvédère

Jean-Louis VIDIL présente le projet de réalisation d'un belvédère en bois de châtaignier situé sur la Commune de St Michel de Chabrillanoux. Ce projet consiste en la construction d'une plateforme en encorbellement au dessus du vide.

Il s'agit d'un groupement d'entreprises qui a été retenu pour les travaux avec pour le lot n°1 maçonnerie SAVEL, pour le n°2 structure bois PIERREFEU et pour le lot n°3 étanchéité (en option) SOBRABO.

→ Après débat, le Conseil valide, à l'unanimité, le choix des entreprises

Jean-Louis VIDIL présente ensuite le projet de convention de survol avec le propriétaire des parcelles en aval du belvédère. Le propriétaire souhaite que la Communauté de Communes s'engage à entretenir les terrasses afin de conserver le paysage.

Gilbert VALETTE estime que ce n'est pas à la Communauté de Communes de faire cet entretien, cela reviendrait à payer un impôt pour entretenir le paysage. Jean-Louis VIDIL explique que le mieux serait de trouver un agriculteur souhaitant cultiver sur ces terrasses.

Jean-Daniel BALAYN souligne que si la volonté politique est de développer le tourisme sur le territoire, il faut entretenir l'espace.

Le Conseil décide de solutionner ce problème en commission agricole.

#### 4. Budget

##### a. Décisions modificatives budget général et budget SPANC

Roland ROUCAUTE informe le conseil du manque de crédits pour le budget principal sur les opérations suivantes:

##### **Indemnités des élus**

c/022	Dépenses Imprévues	-	4 000,00 □
c/6531	Indemnités	+	4 000,00 □

##### **Opération n°105 - Aménagement des locaux**

c/2183	Matériel de bureau	-	1 900,00 □
c/020	Dépenses Imprévues	-	4 200,00 □
c/2313	Immo en cours	+	6 100,00 □

##### **Opération n°121 - Mobilier Crèches**

c/020	Dépenses Imprévues	-	1 200,00 □
c/2184	Mobilier	+	1 200,00 □

Ensuite, il présente la DM à effectuer sur le budget SPANC car les dépenses imprévues dépassent le seuil prévu. Ainsi, il faudrait transférer du compte 020 « Dépenses Imprévues » au compte 2184 « Matériel et Mobilier » 10□

→ Le Conseil valide, à l'unanimité, les décisions modificatives

Roland ROUCAUTE informe que quatre dépenses de petit équipement, réalisées pour la crèche des Ollières, seraient à basculer en investissement, puisqu'il s'agit de biens durables :

Mdt n°	Fournisseur	Montant
51	PICHON	94,11 □
52	PICHON	1 125,16 □
102	WESCO	1 926,29 □
157	PICHON	32,80 □
	<b>Total</b>	<b>3 178,36 €</b>

→ Le Conseil valide, à l'unanimité, le basculement en investissement les factures énoncées ci-dessus.

##### b. Vote des comptes de gestion 2007

Roland ROUCAUTE présente les comptes de gestion 2007 en expliquant qu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

→ Après débat, le Conseil valide, à l'unanimité, les comptes de gestion 2007.

## **5. Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège de Vernoux et au site de proximité**

### a. Syndicat Intercommunal du Collège de Vernoux

Annie LOUIS explique que lors du Conseil du 07 Avril 2008 ont été élus au Syndicat intercommunale du Collège de Vernoux Jacques POL en titulaire et Didier PRANEUF en suppléant. Après constatation, il fallait élire deux titulaires et deux suppléants. Sont donc élus à l'unanimité :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
POL Jacques	LOUIS Annie
PRANEUF Didier	RENE Arlette

### b. Site de proximité

Annie LOUIS précise qu'il fallait un suppléant au titulaire élu lors du Conseil du 07 avril 2008. Sont donc élus à l'unanimité :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
PICHERAL Didier	ALLAIN Dominique

## **6. Questions diverses**

### a. Cintenat

Annie LOUIS informe le Conseil que l'appel d'offres pour la rénovation des locaux de Cintenat sera lancé mi mai.

### b. Numéo

Denis CLAIR souligne que les particuliers rencontrent de plus en plus de problèmes avec Numéo, notamment pour les contacter. Il informe le Conseil qu'une lettre de mécontentement va être rédigée et demande si la Communauté de Communes peut participer à cette action. Ce point sera abordé lors d'un prochain Conseil.